



Disponibilite ou congé sans soldes

Par **voco0001**, le **02/01/2008** à **19:38**

bonjour. je suis infirmieres dans un etablissement de santé publique. J y travaille depuis 20 ans . de mars 2006 a mars 2007 j ai pris une dispo pour convenance perso et j ai travaillé en interim. Aujourd'hui j'ai réintégré mon etablissement depuis mars 2007 . Pour l'année à venir je souhaite prendre dispo ou congé sans soldes pendant deux mois afin d'exercer dans un autre etablissement public ; ai-je le droit ?